

ASSOCIATION. La structure, forte de 483 sociétaires, qui gère le port de La Nautique, a tenu son assemblée générale hier, au Parc des Sports:

Pour plus de justice, la Société nautique révisé son règlement

Avant d'entamer sa traditionnelle assemblée générale annuelle, hier matin, sous le chapiteau du Parc des Sport, la Société Nautique de Narbonne a amendé son règlement intérieur et ses statuts. Non sans provoquer l'émoi d'une petite partie de l'assistance. À propos notamment de l'autorisation de cession de place qui ne sera désormais plus automatique au port de La Nautique... Mais subordonnée à la liste d'attente.

Les explications du président Robert Dejean : « Dans un souci de justice, au regard des demandes de places sur la liste d'attente qui seraient antérieures à la vente d'un bateau, l'autorisation de cession n'est plus automatique. Il faut rappeler que le propriétaire d'une embarcation qui cède sa place est censé quitter le port, et qu'il ne peut revenir que trois ans plus tard en payant un droit d'entrée. Cette facilité n'avantage que le vendeur qui peut proposer son bien à meilleur prix.



Les membres du bureau et invités entourent Robert Dejean. Jacques Pairo représentait la Ville. N. B.

Ces décisions seront désormais prises par le bureau. » Autre changement : maintenant, entre le 1^{er} mars et le 31 octobre, l'occupation de la zone technique, des bers roulants, personnels, remorques et portiques ne pourra excéder dix jours, contre 21 jusqu'alors. « Il s'avère que la durée de 21 jours de gra-

tuité pour effectuer les travaux de carénage est trop longue pour organiser et satisfaire toutes les demandes », estime Robert Dejean.

■ Le lourd dossier du dragage

Concernant le dossier le plus lourd que le concessionnaire du port de La Nautique ait à porter - à savoir le dragage -, Robert Dejean a spécifié que « la Société nautique se trouvait toujours en phase de finalisation du dossier.

Avec l'étude de solutions pour le traitement des vases et du dragage des passes, ainsi que l'étude de montage du dossier de demande d'autorisation des dragages pour tous les bassins. » Le président a ajouté que « le dossier adressé à la préfecture de l'Aude, en la matière, par l'ancienne gouvernance, était trop incomplet pour aboutir. »

Le projet connaîtra de nouveaux développements en 2017.

N. B.



Les adhérents réunis sous le chapiteau du Parc des Sports. N. B.

Un budget de 500 000 euros

A la Nautique, il y a 288 places à l'eau occupées par 161 voiliers, 101 bateaux à moteur, 16 vieux gréements, cinq par l'école de voile, deux réservées pour des visiteurs et trois places libres, sans oublier une demande de place à flot en attente. Concernant les 149 places à terre, 100 sont

occupées, les autres sont libres.

L'ensemble des 58 cabines est occupé, trois demandes sont en attentes. Il y a, en tout, 483 sociétaires à La Nautique. En 2016, le club a enregistré 30 arrivées et 93 départs. Son budget tourne autour de 500 000 euros.